

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 498

présenté par

M. Gosnat, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 10

Substituer aux alinéas 99 à 103 l'alinéa suivant :

« 21° L'article L. 123-14 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent au pouvoir de substitution du préfet concernant la modification d'un PLU.